

Conseillers en exercice :	75	L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril, à dix-neuf
Présents :	72	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	0	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	3	Saint-Flour, après convocation légale en date du 17 avril
Votants :	75	2026, sous la Présidence de Monsieur Daniel Miral, le
		Doyen d'âge.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Jacky BARRIOL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Joël BRUN, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Axel JOURQUIN, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLETT, M. Jean-Claude MARTIN, M. Sébastien MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. François ODOUL, MME Florie PAROU, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Raymond SALVAN, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Carine CASALS donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **28 AVR. 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **28 AVR. 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL, le Doyen d'âge

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Doyen d'âge, plus âgé des membres présents du conseil communautaire (article L. 5211-9 du CGCT), qui déclare les membres du Conseil communautaire (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

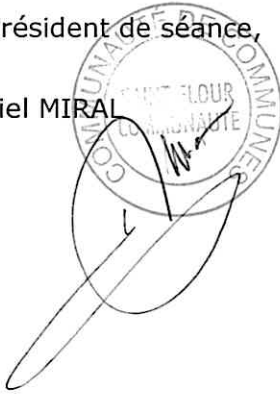
‡ PREND ACTE de l'installation du conseil communautaire.

POUR : 75 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,


Le Président de séance,

Daniel MIRAL

A circular stamp of the Communauté de Communes de Saint-Flour is visible. The text around the perimeter of the stamp reads "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top and "SAINT-FOUR" at the bottom. In the center, the words "CONSEIL COMMUNAUTAIRE" are partially visible. A handwritten signature, presumably of Daniel Miral, is written over the stamp.

La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

A handwritten signature, presumably of Elisa Chassang, is written in black ink.